

La FENVAC participait à un colloque sur les victimes de catastrophes, organisé par la SFMC

mercredi 25 janvier 2017, par [Thémis](#)



La FENVAC a été conviée, le mercredi 25 janvier 2017, à un colloque organisé par la Société Française de Médecine de Catastrophe ayant pour thème les victimes de catastrophes.

Différents acteurs étaient réunis pour cette occasion, chacun ayant un rôle dans la chaîne d'accompagnement des victimes. Qu'il s'agisse d'accidents collectifs ou d'attentats, chaque maillon de cette chaîne est venu présenter son action, le cadre dans lequel elle s'inscrit et les champs d'améliorations à envisager.

Quatre grandes thématiques furent abordées successivement durant cette journée au Val-de-Grâce. La première concernait la post crise immédiate, la deuxième a permis de présenter la préparation des populations et la résilience. La troisième insista sur le soutien médico-psycho-social, tandis que pour conclure fut établi un état du droit des victimes en vigueur, avec ses perspectives d'évolution.

Lors de la première table ronde, une représentante de l'entreprise Deveryware présenta les méthodes d'alerte des populations en cas de catastrophes. Une application mobile permet dorénavant la géolocalisation, en s'adaptant aux nouvelles possibilités numériques. Les enjeux sont immenses et augmentent le champ des possibles pour secourir et prévenir. Le flux d'informations circule dans les deux sens, tant des autorités vers les administrés que réciproquement.

En lien avec ces mêmes possibilités numériques, les Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel ont présenté leur action sur les réseaux sociaux en temps de crise. Par leurs recherches et leurs remontées d'informations, les bénévoles engagés font le liant entre le citoyen et l'administration pour tirer le meilleur parti possible des médias sociaux en gestion de l'urgence.

Le Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs a ensuite présenté les actions immédiates en faveur des victimes et leurs proches. En insistant sur l'importance d'une action humanisée et œuvre de reconnaissance dans l'urgence pour la reconstruction – longue – des victimes, il ajouta l'essentielle information complète qui doit leur être apportée. Les victimes ont besoin d'être rassurées. Pour elles, toutes les personnes impliquées dans le dispositif d'urgence doivent travailler ensemble en toute harmonie. Ce temps de l'urgence doit également être intégré dans une dimension juridique. La reconnaissance indépendante des préjudices d'attente et d'angoisse serait ici une étape importante dans l'avancée de ce chantier en construction permanente.

La deuxième table ronde se focalisa sur la préparation des populations et sur leur résilience. Pour reprendre les mots de Machiavel : « l'habituel défaut de l'homme est de ne pas prévoir l'orage par beau temps ».

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France a présenté l'importance de la formation citoyenne aux premiers secours et ses modalités. L'intervention des citoyens en cas de danger se doit d'être rapide et efficace, sans constituer une gêne pour l'intervention des acteurs professionnels. De nombreuses actions de communication sont réalisées pour sensibiliser le plus grand nombre.

Un membre de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a ajouté en

complément qu'il est fondamental de faire savoir au citoyen qu'il est un acteur de la sécurité civile, et qu'il doit dès lors avoir connaissance des acteurs professionnels et des fondamentaux de l'action de secours. Pour cela, la communication numérique par le biais de l'application SAIP Mobile est un atout. La Direction générale de la santé a veillé à ne pas occulter la formation des soignants face à la prise en charge des victimes d'attentats. L'objectif est d'initier un parcours de soins des blessés adapté à leurs lésions et d'assurer conjointement la montée en puissance des établissements de santé.

Le concept de résilience, pour clore cette thématique, fut ensuite défini. Cette résilience ne s'impose pas et nécessite un accompagnement. Il convient de travailler sur l'anticipation du risque et de développer une culture de ce risque et des crises, afin de savoir résister puis de se relever suite à un choc extrême.

Fut ensuite envisagé le soutien médico-psycho-social.

Un membre de la Cellule d'aide psychosociale urgente de Liège présenta l'exemple du soutien belge, dans lequel l'autonomie, la résilience et le soutien social sont au cœur du dispositif. L'objectif est toujours d'apporter une réponse adaptée et coordonnée aux besoins des victimes.

L'expérience militaire fut rapportée par un Professeur en charge de l'hôpital militaire de Percy. Pour reconstituer un futur aux victimes, l'hôpital réunit autour d'une même table une multiplicité d'acteurs qui doivent travailler de manière synchrone dans l'intérêt du blessé. Face aux victimes d'attentats, les dispositifs militaires se sont adaptés et réunissent encore davantage d'acteurs. De plus, il a rappelé qu'il n'y avait pas deux types de blessés selon que les blessures soient physiques ou psychiques, mais bien des victimes chacune singulière.

Une Docteur en psychologie est intervenue pour insister sur une nécessaire prise en charge globale de la victime. Dans son intérêt, il faut resituer la victime au sein des systèmes qui régissent nos sociétés pour ne pas l'exclure petit à petit du fait d'un statut de victime.

La quatrième et dernière table ronde fixa l'état actuel du droit des victimes.

Le Docteur Georges Salines, Président de l'association Treize novembre, fraternité et vérité est venu présenter son association. Par le biais associatif, les idées se métabolisent et la structure joue le rôle d'intermédiaire vis-à-vis des pouvoirs publics pour faire valoir au mieux les intérêts des victimes. Se regrouper permet également de se souvenir, de se soutenir et de se réapproprier son histoire.

Un magistrat a abordé les procédures d'indemnisation des victimes. Concrètement, aujourd'hui le fonds de garantie est l'acteur central de ce système. Une expertise est nécessaire et un certain nombre de justificatifs sont à apporter. Cette procédure compliquée nécessite dorénavant l'intervention d'un avocat dans l'intérêt des victimes.

A ce titre, Maître Carpentier a formalisé un cadre précis des procédures en jeu suite à une catastrophe. Distinguer la catastrophe d'origine naturelle d'une catastrophe liée à l'action de l'homme est un premier aspect. De nombreux régimes spéciaux existent et rendent souvent peu lisibles les procédures à engager pour un simple quidam. Etre bien accompagner devient essentiel.

Cette journée de réflexion, de partage d'expériences et de discussions a permis à l'ensemble des acteurs mobilisés tout au long du suivi des victimes de catastrophe d'affirmer d'une même voix que la seule coordination de leur action sera profitable aux victimes.